



La justice sociale : L'objectif inatteignable de la révolution Tunisienne ?



**ROSA
LUXEMBURG
STIFTUNG**

مكتب شمال إفريقيا
North Africa Office

Ben Gadha, Maha

Janvier 2017

Ben Gadha, Maha¹

La quête de justice sociale, durant la transition démocratique en Tunisie, a été entravée par d'autres luttes politiques, sociales et historiques mais aussi par les luttes des sphères d'intérêts économiques. Ce texte, apporte un témoignage sur la période de transition, retourne sur certains aspects historiques de l'injustice sociale en Tunisie, une attention particulière est portée aux politiques économiques, au rôle des institutions financières internationales ainsi qu'au rôle des différents acteurs politiques et sociaux, impliqués dans cette dynamique.

Janvier 2017

¹ Diplômée en sciences comptables en Tunisie Maha Ben Gadha, a poursuivi ses études en finance internationale à l'Université de Clermont Ferrand puis en économie industrielle, institutions et stratégies internationales à l'université de Paris 13. En 2012 durant la transition démocratique, elle rejoint l'équipe du président Moncef Marzouki, en tant que conseillère. Elle est actuellement manager des programmes économiques au bureau Afrique du Nord de la Fondation Rosa Luxemburg.

Six ans après la fuite de Ben Ali, la Tunisie est souvent décrite comme un modèle de transition démocratique ou comme le dernier espoir du printemps arabe. Pourtant, on assiste aujourd'hui à une normalisation de l'ancien régime recyclé. L'élite économique a réussi à maintenir son influence sur la sphère politique, une sphère enfin plurielle mais qui reste négativement perçue par la population en raison de sa collusion avec l'argent et pour sa déconnexion des aspirations du peuple. La liberté d'expression a été gagnée mais cela représente un maigre accomplissement tant l'objectif de dignité est encore lointain.

Pourtant, la révolution de la dignité désignait le soulèvement du peuple tunisien, non seulement contre le despotisme, mais essentiellement contre un modèle de développement défaillant, qui a approfondi les inégalités et renforcé le sentiment d'injustice et de marginalisation. Le mot « dignité » signifiait avoir un travail digne, être libre, jouir des droits humains les plus basiques. Une dignité liée substantiellement à la quête de justice sociale qui ne signifiait pas seulement une redistribution plus juste des richesses, mais aussi une reconnaissance pour les tunisiens de leurs statuts de citoyens à part entière, égaux dans les droits et respectés sans discrimination aucune.

L'expression « Dignité nationale » signifiait aussi le refus de toute forme de colonialisme, d'aliénation et de domination culturelle et économique mettant en péril la souveraineté du pays [1]².

Petit à petit, le processus démocratique s'est mis en place : Désormais, la Tunisie n'est plus « un pays en voie de développement » mais « un pays en voie de démocratisation ». Cette transition démocratique Instaurée pour répondre,

² Les travaux cités et références bibliographiques sont listés en notes de fin.

entre autres, à l'impératif démocratique soulevé par la révolution, semble en effet, occulter délibérément l'impératif de justice économique. Pire encore, conçue avec l'assistance technique des experts de la technocratie, et financée par les institutions financières internationales, elle vise en réalité, une transition économique vers plus de capitalisme néolibéral et d'aliénation aux forces du marché.

Dans les faits, les aides accordées à la Tunisie durant la transition démocratique, comme celles qui ont été accordées lors des précédents programmes d'aide au développement, ont toutes été conditionnées par des réformes économiques qui poussent à une dérégulation accrue de l'économie, et à un désengagement progressif de l'État de sa fonction sociale. Le soutien à la classe politique dirigeante était lui aussi prédéterminé par ses orientations économiques et sa prédisposition à réaliser ces réformes.

Alors que l'acte révolutionnaire se voulait comme une rupture radicale avec le passé, pour se projeter dans un futur différent, la transition démocratique, semble s'être installée à contresens, afin de contenir ce processus révolutionnaire, et afin d'institutionnaliser la continuité du régime et de ses politiques.

Jusqu'à ce jour, le processus révolutionnaire est encore balbutiant entre deux trajectoires divergentes, l'une émanant de la base, avide de changement vers une société plus juste, et l'autre, imposée d'en haut, pour ancrer la continuité du régime, et d'un ordre capitaliste [2], qui ne se soucie aucunement de la question de justice et de répartition, mais seulement de l'affectation³.

³ Selon Pareto ce sont les marchés qui conduisent à l'optimum social, une société optimale est par conséquent une société efficiente, et pas forcément une société juste.

Or, c'est cette dichotomie qui a constitué un obstacle, aussi bien aux pouvoirs en place, qu'aux acteurs sociaux et partis politiques en Tunisie, pour répondre au besoin pressant de justice sociale revendiqué par la révolution tunisienne.

La justice sociale au cœur des revendications de la révolution

L'immolation de Mohamed Bouazizi le 17 décembre 2010, a constitué un choc pour les tunisiens, tant cet acte exprimait la profondeur du sentiment de désespoir, face à une situation sociale précaire et un chômage insupportable. Cet acte qui a déclenché la flamme de la révolution, n'était pas isolé d'une dynamique protestataire qui bouillonnait déjà dans les régions intérieures depuis quelques années. Trois ans avant la révolution, en Janvier 2008, la publication des résultats frauduleux du concours d'embauche de la Compagnie des Phosphates de Gafsa, a déclenché la révolte du bassin minier à Redeyef [3]. Le chômage, la précarité généralisée et la corruption constituaient les principaux moteurs de la protestation, qui a été fortement réprimée à l'époque par les forces de sécurité, les événements du bassin minier, assimilés à une révolte par le bas, menée par des citoyens ordinaires [4], marquaient déjà la fin du régime de Ben Ali.

Aux origines de l'injustice

En réalité, la dégradation de la situation sociale et économique des populations des régions intérieures est la résultante de plusieurs décennies de politiques d'accaparament et de politiques inefficaces de redistribution. Les legs du colonialisme, les expériences controversées de l'ère Bourguibienne, les plans d'ajustements

structurels imposés par le FMI et la banque mondiale, le capitalisme de connivence de Ben Ali, sont autant de facteurs qui ont causé la fracture sociale entre la marge et centre⁴, deux concepts représentant tant bien les inégalités géographiques entre régions que celle entre les classes sociales.

Ces inégalités régionales, déjà présentes depuis la colonisation, n'ont pas pu être surmontées après l'indépendance. En effet, la stratégie du pouvoir post indépendance s'inscrivait dans le fondement de l'État-Nation. Le capitalisme d'État, constituait la réponse à une économie colonialiste : en absence d'un secteur privé efficace, l'État a joué un rôle important dans l'économie du pays, par l'appropriation de la souveraineté monétaire⁵, et la création de pôles industriels de développement régional dans les secteurs stratégiques détenus par l'État⁶.

Dans les années 60, le « socialisme » adopté par le parti unique du Néo-Destour se traduisait alors par la nationalisation des terres colonisées par les Français⁷, et la création de coopératives agricoles tunisiennes sur ces terres. Mais la tentative de généraliser cette expérience aux propriétés privées des tunisiens, se traduit par un échec. L'hégémonie du parti unique et sa mainmise sur la société civile et sa volonté de limiter l'influence syndicaliste

4 Le terme marge indique ici les régions intérieures du Sud et du Nord-Ouest ainsi que les périphéries urbaines limitrophes aux grandes villes. Voir texte de Zouhaier Ismail consultable <http://www.aljazeera.net/knowledgegate/opinions/2016/1/30/تونس-الانقسام-الاجتماعي-حقيقة-الحقائق>

5 Par l'instauration de la Banque Centrale Tunisienne et la création du Dinar en 1958 ainsi que la tunisification du secteur bancaire.

6 les secteurs stratégiques tels que l'eau, l'électricité et gaz, les mines, ont été nationalisés, ainsi que des pôles de développement régional ont été créés par l'implémentation du groupe chimique de Gabes et Gafsa, de l'usine de cellulose de Kasserine, de l'usine d'assemblage automobile à Sousse et l'usine de sucre de Beja.

7 Près de 465.000 Ha de terres colonisées ont été nationalisées, et sont devenues la propriété de l'Etat tunisien le 12 mai 1964.

représentée par Ahmed Ben Salah⁸ à l'époque a précipité l'éviction de ce dernier et le désaveu de l'interventionnisme de l'Etat et a fait entrer la Tunisie dans une ère de libéralisation économique [5].

Les années 70, ont été alors marquées par les lois incitatives aux investisseurs étrangers⁹ et le renforcement de l'initiative privée, ce qui a causé une transformation de la structure de propriété des terres, et a provoqué de profondes mutations dans la structure économique et sociale du pays. En 1976, par exemple, 5% des agriculteurs détenaient plus de 50% des terres agricoles fertiles, alors que 64% des exploitants détenaient des terres de superficie inférieure à 10Ha. En ce qui concerne les projets industriels, 52% des projets ont été concentrés au Nord-Est (Tunis Zaghouan Bizerte et Nabeul) 33% dans les régions côtières (Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax) contre 6.9% au Sud (Gabes, Kebili, Médenine, Gafsa et Tozeur) et 7,3% pour le Nord-ouest. Représentant respectivement 52% des emplois créés au Nord-Est 36% au côtes-Est du pays contre 6.3% et 4.3% des emplois créés au Sud et au Nord-Ouest [6].

Le coût social de cette politique est remarquable: une forte disparité régionale, un déséquilibre entre les secteurs de l'économie, une précarisation des conditions de travail et une montée du chômage causant l'exode massive des populations des régions intérieures afin de se localiser dans les périphéries de la capitale et des grandes villes côtières. Ces populations délocalisées ont

⁸ Ahmed ben Salah, secrétaire général de l'UGTT en 1952 il intègre le gouvernement en tant que secrétaire d'État de la Santé publique et des Affaires sociales, ministre du Plan et des Finances en 1961, il s'est vu accordé tous les ministères économiques en vue de la mise en place du plan « perspectives décennales », un document totalement inspiré du rapport économique et social préparé par l'UGTT en 1956. il a été démis de ses fonctions ministérielles en septembre 1969

⁹ La loi n° 72-38 du 27 avril 1972 qui fixe le cadre juridique à l'exportation, et la loi n° 74-74 du 4 août 1974 qui fixe cadre d'incitations des industries manufacturières.

communément été appelées [Nouzouh], un terme dégradant qui ne désigne pas seulement le fait que ces hommes et femmes ont quitté leurs milieu rural, pour s'installer et travailler en ville dans des emplois très précaires, il désignait aussi une estime moindre de leur statuts de citoyens, et une non reconnaissance de leur égalité de droits. les impacts négatifs de telles politiques, étaient jusque-là acceptés tant qu'une large classe moyenne bénéficiait encore de certains droits tels que l'éducation et la santé.

Plus tard, le programme d'ajustement structurel imposé par le FMI dans les années 80 a forcé les entreprises nationales à une concurrence internationale insoutenable, causant l'aggravation du chômage, et le gonflement du secteur informel [7], ainsi que la multiplication des micro entreprises exposées aux difficultés de financements, et à l'incertitude de développement et de croissance.

Durant les années 1990-2000, la Tunisie s'est inscrite dans l'élan mondial de la globalisation, et l'ouverture de l'économie a été matérialisée par la signature des accords de libre-échange appelé Accord d'Association Tunisie – EU 1995. Ceci a causé une deuxième transformation de la structure de l'économie : une spécialisation dans des industries et secteurs à faible valeur ajoutée et une tertiarisation de l'économie, notamment par le développement du secteur touristique concentré dans les régions côtières et fortement exposé aux facteurs exogènes. Ce qui a renforcé l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail, et l'incapacité du marché du travail à absorber les milliers des diplômés qualifiés issus chaque année des universités.

Un sentiment d'injustice exacerbé par l'autoritarisme

Plus tard, la libéralisation économique conduite sous le régime de Ben Ali, a été soutenue par la communauté internationale, tant que les intérêts des pays amis sont bien gardés par ce régime. Une propagande médiatique vantant les performances économiques de la Tunisie par rapports à ses voisins exportateurs de pétrole, lui attribuant parfois le qualificatif de miracle économique a permis d'occulter ses conséquences sociales désastreuses en maquillant les indicateurs économiques, et en vantant des programmes sociaux de lutte contre la pauvreté, et contre « les zones d'ombres » [Manateq al-dhil]¹⁰. Des programmes qui consistent en la distribution de logements sociaux et l'attribution de micro-projets à destination des populations rurales financés par des fonds de solidarité¹¹. Des programmes largement confisqués par le parti au pouvoir le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) qui opérait une redistribution arbitraire de ces aides à leurs bénéficiaires, selon leur degré d'aliénation au régime [8].

Cette libéralisation a surtout permis l'enrichissement des clans proches du pouvoir, et la sécurisation des intérêts politico-économiques des pays amis [9]. La répression et la corruption constituaient les pierres angulaires du régime et l'autoritarisme a toujours été justifié par la menace terroriste.

En 2010, La révolution coïncide alors avec le moment où la dépossession, et l'accaparement du pouvoir et des richesses par le clan Ben Ali, la corruption généralisée

¹⁰ Ce terme a été largement utilisé par la propagande de Ben Ali. il désignait les zones de pauvreté extrême, où les infrastructures telles que l'électricité, les routes, et l'eau potable sont inexistantes.

¹¹ Le Fonds national de solidarité et le Fonds national de l'emploi et la Banque Tunisienne de solidarité, connus sous la nomination « 21-21 » et « 26-26 ».

qui a gangréné le pays et la répression des libertés individuelles ont constitué une menace pour toutes les classes de la société tunisienne, y compris la bourgeoisie qui a bénéficié de ce système [10].

Le déclenchement de la révolution portait alors chez les tunisiens l'espoir du changement, de rupture avec le passé, l'espoir de vivre dans un État de droit, et dans une société plus juste.

Transformations post révolution et déception populaire

Cinq ans après la Révolution, la forte abstention des jeunes aux élections présidentielles de 2014, le renouvellement des insurrections populaires¹² dans les régions intérieures de Kasserine, Kerkennah, Gafsa, Kebili, Tataouine, durant l'été 2015, sont des signes forts d'une déception populaire généralisée. Ces événements viennent réinterroger ce modèle de transition démocratique. Un modèle qui a certes permis à la Tunisie de se voir décerner un Nobel de la Paix¹³, mais qui n'a pu en aucun cas réparer la fracture sociale révélée par la révolution.

Une légitimité politique fragile face à une forte légitimité des revendications

Après la chute du régime, les attentes des différentes classes de la société étaient très élevées et soutenues par une forte effervescence de la société civile et par la montée de différents corporatismes.

¹² Voir les rapports de l'Observatoire Social Tunisien sur les mouvements de protestation enregistrés mensuellement sur tout le territoire tunisien consultables à l'adresse URL : <http://ftdes.net/category/activites-rapports/>

¹³ Décerné le 10 Décembre 2015 au quartet du dialogue national : UGTT, UTICA, La LTDH et l'ordre des avocats pour « sa contribution décisive à l'édification d'une démocratie pluraliste en Tunisie à la suite de la révolution du Jasmin en 2011 ».

Alors que les revendications populaires étaient liées au travail, à la baisse des prix, à l'accès à la santé, à l'eau, la priorité exprimée du nouveau pouvoir était de mettre en place des institutions de la deuxième république, d'écrire une nouvelle constitution, par laquelle le pouvoir central cherchait à stabiliser la situation et à asseoir sa légitimité politique. Dès le début du processus de transition, et l'élection d'une assemblée constituante, l'alliance entre les partis de la Troïka¹⁴, s'est basée sur une logique de répartition du pouvoir comme forme de récompense au militantisme passé de ses leaders. La divergence des intérêts politiques s'est alors constituée comme entrave à la formulation de réponses adéquates à ces revendications sociales. Aucun programme clair ni objectifs réalisables ni calendrier d'exécution n'a été élaboré entre les partis de la coalition, et les actions entreprises par les différents gouvernements ont suivi une logique de redistribution sociale sélective et proportionnelle à la violence de la pression exercée par les groupes sociaux revendicateurs. En effet, des mouvements syndicaux et mouvements spontanés de citoyens, des grèves, des manifestations, des sit-in, des grèves de la faim, et rassemblements de tout genre, allant parfois aux immolations et suicides ont été observés dans tous les secteurs, et toutes les régions, tout au long de cette période¹⁵.

En réponse à cette situation, un recrutement massif a été opéré en 2011

14 Alliance entre le parti islamiste Ennahdha, majoritaire aux élections d'octobre 2011, avec deux partis séculiers, Ettakattol et le Congrès Pour la République.

15 A titre d'exemples : Grèves des agents de l'aviation civile, des agents du transport, de la télévision nationale, des enseignants, de la police, de la douane, de la garde nationale, de la garde présidentielle, des fonctionnaires des ministères, des agents de sous-traitance dans l'administration publique, des agents de la propreté, ainsi que le blocage de la production du phosphate, les grèves des salariés du secteur privé, des sit-in et grèves de la faim des diplômés chômeurs, des familles des disparus et des familles des blessés et martyrs de la révolution etc.

dans la fonction publique¹⁶. Les forces de l'ordre se sont vues accorder des augmentations salariales pour assurer leur loyauté. Les militants du parti majoritaire Ennahdha opprimés durant la dictature ont reçu, par le biais d'une loi d'amnistie, des compensations sous forme d'emplois dans la fonction publique et des indemnités¹⁷. Les familles des martyrs ont bénéficié de compensations pécuniaires et quelques gratuités de services sociaux. Les employés de sous-traitance de la fonction publique ont vu leur situation régularisée de manière sporadique et des négociations salariales ont été menées dans la majorité des fonctions du secteur public, notamment avec les différentes forces de l'ordre, afin de limiter le blocage des institutions de l'État dans un contexte sécuritaire affaibli.

Cette approche a engendré un appel d'air qui a affaibli le pouvoir de négociation des gouvernements transitoires devant la multiplicité et la diversité des groupes sociaux revendicateurs. Elle a aussi créé un sentiment d'injustice chez les groupes qui n'ont pas bénéficié de leur part de redistribution, et a laissé, par conséquent, les situations les plus difficiles non résolues : Les régions du Sud et du Nord-Ouest sont restées vouées à leur sort, et le commerce frontalier de contrebande s'est développé en absence de solutions immédiates au sous-développement dont souffre ces régions, et la corruption s'est accentuée en absence de coercition de droit et de la faiblesse des institutions.

16 Par le Décret-loi n° 2011-32 du 27 avril 2011. Selon le rapport des services du FMI lors de la Consultation de 2012 au titre de l'article IV—La masse salariale du secteur public a augmenté de 14 % en 2011 en raison du recrutement de 20.000 employés, d'un relèvement moyen de 4,7 % des salaires, et des prestations supplémentaires accordées aux forces de sécurité. Les nouvelles mesures sociales comprenaient un élargissement des transferts sociaux aux familles défavorisées, les dédommagements aux ménages touchés par les troubles, et des allocations aux familles des martyrs de la révolution. Outre les dépenses au titre de la refonte des programmes de lutte contre le chômage chez les jeunes.

17 Par le Décret n° 2012-3256 du 13 Décembre 2012.

Dans le bassin minier, la création d'une nouvelle société pour absorber le chômage de la région en 2011, n'a nullement réglé le problème de trois décennies de dépossession des ressources et de marginalisation de la population. Les familles des martyrs, les retraités, les diplômés-chômeurs, les victimes de pollution, sont toujours en lutte pour améliorer leur situation sociale et se faire reconnaître leurs droits¹⁸.

Ces actions urgentes, sans être vraiment une politique budgétaire expansionniste volontariste, et sans être orientées vers l'investissement, ont augmenté les dépenses budgétaires, et n'ont pas été suivies d'une réforme fiscale permettant d'augmenter les recettes de l'État, où même de rétablir un semblant de justice fiscale. Les efforts de restitution des capitaux détournés par le clan Ben Ali, sont restés vains et insignifiants. Les décisions négociées avec quelques pays créanciers, pour la reconversion des dettes en projets de développement, tenaient plus de la propagande médiatique de la part de ces pays, que de mesures d'exception permettant de rétablir, un tant soit peu la situation économique, ce qui a creusé le déficit budgétaire, et a aggravé encore plus la dépendance du pays envers les bailleurs de fonds.

La cartellisation des bailleurs de fonds en temps de fragilité politique

Sur le plan international, la propagation des révolutions dans la région a précipité les bailleurs de fonds internationaux, à adopter une réponse forte et organisée. Une alliance entre les pays du G7 avec les institutions financières internationales s'est alors formée avec la signature du « Partenariat

de Deauville »¹⁹, l'objectif annoncé étant d'aider les pays du « Printemps Arabe » à faire face à leur crise économique. Ainsi les créanciers traditionnels se sont engagés à faciliter l'accès à des prêts, dons, et appuis budgétaires à ces pays, mais la contrepartie consistait en la mise en place d'un ensemble de réformes néolibérales dans ces pays [11]. Il s'agit pour la Tunisie de continuer le processus de libéralisation déjà entamé sous les anciens régimes et de ne jamais remettre en question le modèle dominant.

Ainsi une panoplie de lois²⁰ pré-conditionnait l'accès aux prêts de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Européenne d'Investissement et aux facilités du Fonds Monétaire International. Ces lois étaient déjà en préparation avec l'assistance technique de ces institutions avant même l'écriture de la constitution. Conclure un accord avec le FMI, était en soi, une condition pour accéder à d'autres financements et aux garanties d'autres bailleurs de fonds.

L'Union Européenne a également conditionné l'accès aux fonds européens à la négociation d'un Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA), tout en renforçant sa politique migratoire envers les pays du sud de la Méditerranée. Sur le plan bilatéral, les négociations pour la reconversion des créances envers l'Italie ont été liée à une surveillance accrue des frontières maritimes tunisiennes et libyennes pour limiter l'immigration des réfugiés. Pour la France, la reconversion d'une petite partie des dettes (60 millions d'euros) a été introduite dans une enveloppe financière supplémentaire de 1 milliard d'euros, englobant des prêts et

18 Voir : rapport du FTDES sur le bassin minier consultable à l'adresse URL : <http://ftdes.net/rapports/bassinminier.pdf>

19 <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/29/18/04/dm091011>

20 Exemple: le nouveau code de l'investissement, la loi sur le partenariat public privé, la loi sur la concurrence, la nouvelle loi bancaire, la loi sur les statuts de la banque centrale.

dons exceptionnels du trésor français (le montant de 60M€ seront reconvertis en dons dans le cadre de cette enveloppe) et a été conditionnée par l'affectation de cette enveloppe financière à des projets profitant aux entreprises françaises²¹.

La Banque mondiale, quant à elle, a conditionné l'accès aux prêts à la ratification du code de l'investissement et à la conclusion d'un accord avec le FMI.²²

Cette cartellisation a été renforcée par la pression des agences de notation. Ainsi, rien qu'en 2013, l'agence Standard & Poor's a baissé de six crans la note souveraine de la Tunisie. La dégradation de la note souveraine s'est effectuée de manière systématique par les différentes agences de notation en fonction des événements politiques majeurs survenus dans le pays. [12] Cette dégradation a souvent été justifiée par les aspects qualitatifs d'ordre socio-politiques que par les facteurs de résilience macroéconomique [13]. Elle avait pour effet immédiat d'engendrer des hausses disproportionnées des taux d'intérêts sur la dette publique²³, liée à une anticipation des marchés financiers d'un défaut de paiement de la Tunisie, mettant ainsi une pression budgétaire supplémentaire sur l'État et l'obligeait à accepter des plans d'aide assortis de sévères politiques d'austérité.

La pression des institutions financières était encore plus palpable en temps de

faible légitimité du pouvoir²⁴.

Incohérences endogènes et nécessité de redéfinir le modèle économique

Durant toute cette période de transition démocratique aucun des gouvernements n'a pu redresser la situation économique et s'attaquer aux enjeux de justice sociale, une revendication essentielle de la révolution tunisienne.

Pourtant, les discours officiels ont toujours intégré les priorités de la relance économique, de lutte contre les disparités régionales, et de lutte contre la corruption comme des priorités nationales aux côtés de la lutte contre le terrorisme.

Les députés constituants, ont aussi intégré dans la constitution l'expression légale du concept de justice sociale²⁵, par l'adoption des notions de liberté, d'égalité, de dignité, mais aussi de souveraineté, de justice fiscale, de discrimination positive envers les régions défavorisées, en reconnaissant le droit de propriété du peuple sur ses ressources naturelles et la nécessité de les protéger pour les générations futures.

Il serait faux d'imaginer que le manque de compétences a conduit à cette situation !

21 <http://www.ambassadefrance-tn.org/345MEUR-de-prets-et-1MEUR-de-dons>

22 Pour plus de détail, voir le « Country Partnership Framework » entre le Groupe Banque Mondiale et la Tunisie : <http://documents.worldbank.org/curated/en/253011468180259354/pdf/104123-CAS-P151690-Box394874B-OUO-9-R2016-0074.pdf>

23 Passant de 121 Pb (points de base) avant la révolution à 450 Pb en juillet 2013 après l'assassinat de l'opposant Mohamed Brahmi. Voir : <http://tuness.org/publications/tuness-chart-of-the-week/evolution-du-risque-de-credit-de-la-tunisie-a-travers-l-histoire-du-cds-sur-la-bct>

24 C'est ainsi que le partenariat de Deauville a été signé en mai 2011 alors que le gouvernement Essebsi était un gouvernement provisoire et n'avait aucune légitimité constitutionnelle. Dans le cas de l'accord de confirmation négocié avec le FMI, le conseil des ministres a approuvé la lettre d'intention ainsi que le mémorandum des programmes économiques alors que le gouvernement Jbali était démissionnaire. Dans le cas du gouvernement Jomaa, la lettre d'intention au FMI au titre de la deuxième tranche de l'accord de confirmation a été envoyée par le ministre des finances Hakim Ben Hammouda, alors que le vote de confiance de l'assemblée nationale constituante pour le gouvernement Jomaa n'avait pas encore eu lieu.

25 Art 12 de la constitution du 26 janvier 2014 : « L'État a pour objectif de réaliser la justice sociale, le développement durable, l'équilibre entre les régions et une exploitation rationnelle des richesses nationales en se référant aux indicateurs de développement et en se basant sur le principe de discrimination positive ; l'État œuvre également à la bonne exploitation des richesses nationales ».

Jamais la Tunisie n'a eu autant de banquiers et d'experts internationaux, d'économistes dans les gouvernements et dans les lobbies d'intérêts autour du pouvoir [14] qu'en temps de transition démocratique et de fragilité institutionnelle. Ce qui n'a pas manqué de laisser une impression d'ingérence étrangère dans le processus de choix et de nomination des décideurs aux postes clefs ainsi que des choix politiques opérés. Tous ont répété le même slogan : celui des réformes structurelles, nécessaires, et douloureuses, présentées comme le salut.

L'austérité comme réponse à l'impératif de justice sociale ?

Selon ces Institutions Financières internationales, afin de générer de la croissance et créer de l'emploi il faut d'abord redresser les équilibres macro-économiques, réduire le déficit budgétaire ceci signifie : geler les salaires, supprimer les subventions énergétiques et alimentaires, et s'attaquer aux déficits des caisses sociales.

Ces politiques d'austérité doivent de l'autre côté, s'accompagner par plus d'incitations aux Investisseurs direct étrangers (IDE)²⁶, par une banque centrale indépendante de l'action gouvernementale, avec des prérogatives de régulation réduites²⁷, des programmes de restructuration des entreprises publiques (principalement les banques publiques souffrantes des

26 Tels que la possibilité d'appropriation des terres et des zones logistiques, et la possibilité de rapatrier sans contraintes leurs bénéfices en devises.

27 Les nouveaux statuts de la banque centrale, retirent du rôle de la banque l'obligation de défendre la monnaie nationale. La valeur du Dinar est désormais décidée par les teneurs du marché. Elle lui retire aussi la possibilité de financer le déficit de l'État ou les collectivités publiques, par contre, un mécanisme de prêteur de dernier ressort aux banques privées en cas de crise financière est en train d'être implémenté avec l'assistance du FMI.

créances non recouvrées du clan Ben Ali)²⁸, mais encore, la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que toute réglementation pouvant entraver l'entrée des marchandises des multinationales, et surtout toujours honorer le paiement du service de la dette.

Sans tirer aucune leçon du passé, cette logique focalisée sur l'amélioration du cadre macro-économique comme une fin en soi, dans la seule optique d'assurer la solvabilité du pays, et maintenir la confiance des marchés financiers, ne peut être une réponse pérenne aux problèmes socioéconomiques qui touchent le pays. Ces politiques qui considèrent les IDE comme une panacée, sans aucune stratégie de les orienter vers les secteurs à haute valeur ajoutée ou à forte employabilité, auront pour conséquence, l'attraction d'un capital volatil intéressé par la rente là où elle est plus forte. Cette orientation ne tient pas compte des conséquences sociales désastreuses qu'elle peut impliquer, en termes de détérioration des conditions de vie des couches les plus pauvres, d'appauvrissement de la classe moyenne, et de détérioration des ressources naturelles et de l'environnement. Ce qui fragilisera encore plus le tissu économique national et ne débouchera ni sur l'amélioration de la croissance, ni à la création de richesses et encore moins à sa juste redistribution.

En vérité, ce qui s'est passé en Tunisie ne peut être dissocié de ce qui se passe dans le monde, et la crise grecque en est le parfait exemple. Malgré les crises répétitives du capitalisme ces dernières décennies, et les critiques grandissantes envers les politiques d'austérité incohérentes imposées par ces institutions financières internationales, plutôt que de réinterroger le modèle défaillant, on assiste à une forme de recyclage, de correction de cet

28 Voir le memorandum de politiques économiques et financières de Mai 2016 consultable à l'adresse Url : <http://www.imf.org/External/NP/LOI/2016/TUN/fra/050216f.pdf>

ordre capitaliste, dans le but de le retarder jusqu'à la prochaine crise.

Déconnexion entre la sphère politique et la sphère sociale

Cette incohérence du modèle économique a été aggravée par l'aveuglement de l'élite politico-économique, malgré les changements répétitifs des gouvernements.

L'existence de résistances au changement au sein de l'administration et le cloisonnement dans des schémas préétablis, n'a pu en aucun cas défier l'intensité des bouleversements opérés par la révolution sur la société tunisienne.

D'un côté, les longs programmes d'assistance technique²⁹ conduits par les institutions financières internationales dans les institutions publiques et ministères permettaient un formatage de l'élite et des cadres de l'administration au schéma néolibéral. Aucune alternative ne pouvait être discutée à part celles préconisées par ces institutions, renforçant ainsi les dépendances de sentier et la difficile réappropriation de la décision économique.

De l'autre côté, le système de gouvernance est resté centralisé et ne permettait pas une approche participative réelle. Les gouverneurs, les maires, et « élus » locaux, n'étaient pas en réalité élus, mais nommés, en fonction des quotas partisans. La participation des citoyens dans les décisions les concernant était quasiment nulle, et la seule façon de faire entendre leurs voix, était les protestations.

²⁹ La Tunisie a bénéficié d'une assistance technique par le Fonds Monétaire International dans plusieurs domaines. La liste des missions d'assistance technique fournie par le Fonds à la Tunisie depuis 1996, s'est multipliée depuis 2011. Elle est consultable à la page 4-5-6 du rapport pays du FMI d'octobre 2015 à l'adresse URL : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15285.pdf>

Quant aux forces démocratiques et progressistes, certaines ont abandonné les revendications de justice sociale sous le prétexte que leur objectif prioritaire était d'abord de protéger l'État civil contre les islamistes [15].

Pour ce qui est de la société civile, rares sont les organisations qui ont réussi à maintenir une indépendance vis-à-vis de la sphère politico-financière. Le reste, s'est retrouvé d'un côté accaparé par les partis politiques et jouant le rôle de réservoir électoral, et de l'autre côté sous l'emprise des bailleurs de fonds, et largement formaté par les programmes « d'empowerment » de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne. Se retrouvant ainsi déconnecté des luttes sociales.

Quant à l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), malgré son rôle historique dans les soulèvements qui se sont produits en Tunisie, et après avoir été le refuge des mobilisations sectorielles post révolution et le porte-voix des luttes sociales, la centrale syndicale, s'est retrouvée de facto, lors du Dialogue National, à jouer un rôle de plus en plus politique. Focalisée sur la construction de compromis et la recherche de consensus entre des intérêts antagonistes, l'UGTT n'est pas parvenue à remettre en cause les choix économiques et sociaux adoptés par les élites au pouvoir [16].

Dès lors, le sentiment de déception et de désillusion de la population envers la sphère politique s'est accru en raison de l'absence de l'expression politique de ses revendications; aggravée par la centralisation du dialogue social, et du détournement du débat public vers la question identitaire.

La déconnexion s'est alors opérée dans deux sens :

D'un côté, le nouveau pouvoir central n'était pas capable de comprendre les besoins

de la population en restant cloisonné dans une logique de recomposition du pouvoir entre l'ancienne et la nouvelle élite, d'autant plus qu'il resté verrouillé dans des schémas traditionnels de redistribution sélective de la richesse, alors que les populations locales étaient en besoin de reconnaissance de leur droits, à l'égalité des chances d'accès aux ressources et à l'autonomie dans la gestion et le partage des richesses.

De l'autre côté, le pouvoir central était perçu dans la conscience collective comme un État spolié auparavant par un régime autoritaire et actuellement confisqué par une nouvelle élite recomposée [17].

Recyclage de l'ancien régime et retour de l'élite socioéconomique

Durant l'écriture de la constitution, La bipolarisation entre islamistes et les forces progressistes modernistes, a non seulement éclipsé la question sociale mais a permis à une frange de la société qui a été exclue de la vie politique après la révolution de retrouver une nouvelle virginité politico-identitaire. D'autant plus que le processus de justice transitionnelle a été entravé par plusieurs considérations politiques.

Il ne s'agit plus de « RCDistes », mais de « Destouriens »: une manière de se décomplexer et de faire oublier l'affiliation et le profit de l'ancien système de Ben Ali. Il s'agit plutôt de s'identifier à l'idée de progrès, de modernité qui a prévalu après l'indépendance avec Bourguiba [18].

L'enjeu est de taille, après que le RCD ait été dissout en mars 2011, et l'exclusion de l'éligibilité des RCDistes aux élections de l'Assemblée Constituante³⁰, l'échec du nouveau pouvoir à asseoir sa légitimité

politique et populaire, a précipité la normalisation avec les forces de l'ancien régime. Il s'agit surtout d'un réservoir électoral considérable pour le parti de Nida Tounes, et d'une condition pour Ennahdha d'exister et d'être accepté dans la sphère du pouvoir.

La loi de réconciliation économique proposée par l'actuel président de la république Beji Caïd Essebsi, et qui a suscité l'indignation d'un large spectre de la société civile, s'inscrit dans cette même logique de normalisation avec l'ancien régime. Elle a pour objectif de clore les dossiers de milliers de fonctionnaires et hommes d'affaires liés à des affaires de corruption financières et économiques en lien avec l'ancien régime. L'initiative présidentielle prépare ainsi le retour en force de l'élite socioéconomique, originaire principalement de la capitale et de la côte-est, que la révolution avait affaibli.

Cette quête de légitimité basée sur la question identitaire et sur les conflits politico-historiques, risque d'approfondir encore plus le fossé entre une périphérie marginalisée et un centre en réappropriation du pouvoir.

Cette stratégie électoraliste, orientée vers une génération vieillissante pour qui le souvenir de Bourguiba est parlant, exclut encore plus les jeunes de la vie politique, renforce le sentiment de marginalisation de la marge et augmente le potentiel de déstabilisation des groupes radicaux qui puisent leur extrémisme dans le mécontentement généralisé [19].

30 Décret n° 2011-1089 du 3 Août 2011

Quelques enseignements

Les incohérences du processus de transition démocratique, couplées avec la complexité des facteurs historiques, politiques et socio-économiques accumulées lors décennies avant la révolution, semblent en effet rendre utopique l'objectif d'une société plus juste.

Ce processus révolutionnaire, qu'il soit appelé « Printemps arabe », « Révolution passive », ou simplement une « Transition démocratique », toutes ces désignations devraient au moins apporter une perception de changement; sauf qu'on ne peut prétendre au changement si l'on n'ose pas déconstruire l'ordre établi et qu'au contraire on continue à rester prisonniers de schémas de pensée rigides imposés de haut en bas.

Néanmoins, ce texte n'a pas pour but de réduire la sphère du possible, mais d'attirer l'attention sur ces incohérences et de tirer quelques enseignements de cette expérience :

Le premier enseignement: de la Révolution.

Il s'agit d'un processus long et périlleux, un processus d'apprentissage, construit aussi bien par les réussites que les échecs. Il n'y a pas de solution préconçue, chaque processus est unique et porte en lui ses considérations historiques, sociales, économiques et politiques.

Si nous admettons que c'est l'imbrication de ces facteurs multidimensionnels qui a contribué à l'avènement de la révolution, il serait donc réducteur de considérer uniquement la dimension démocratique dans ce processus révolutionnaire.

Le deuxième enseignement : de la Légitimité.

Si la révolution a permis de retirer sa légitimité à l'ancien régime pour en

légitimer un nouveau, la nouvelle légitimité politique n'est pas gagnée de facto par les urnes, mais elle dépendra :

Premièrement, de la capacité du nouveau régime à anticiper les exigences matérielles des populations, et d'y apporter les solutions adéquates, d'où la nécessité de donner aux droits économiques et sociaux, une priorité politique. [20].

Deuxièmement, de la capacité de ce nouveau régime à asseoir la légitimité non pas d'un État « prestigieux », mais d'un État juste. C'est-à-dire un État de droit fort de ses institutions démocratiques.

Le troisième enseignement, de la Justice.

Si le processus de transition démocratique s'est imposé au processus révolutionnaire cette démocratie n'aura pas de sens si elle ne participe pas à rendre la société plus juste.

Il s'agit de réfléchir politiquement cette justice sociale [21] de manière à ce que les tunisiens ne soient pas uniquement bénéficiaires d'une nouvelle constitution et de nouvelles institutions démocratiques mais qu'ils en soient eux-mêmes auteurs, et acteurs démocratiques [22] en d'autres termes, leur participation à l'édification de ces institutions ne doit pas être une fin en soi, mais un outil pour vivre dans une société plus juste. D'où l'importance d'une décentralisation réfléchie -non tronchée par les institutions financières- permettant la représentation et la participation les plus effectives des citoyens et de la société civile dans la gouvernance locale des richesses, le contrôle et la gestion du bien public.

La quête de cette justice doit aussi bien pouvoir s'exprimer dans les rapports internes du pays, que dans ses rapports internationaux.

Bibliographie

- [1] A. M. Béchir, « Des maux de la misère aux mots de la " dignité ". La révolution tunisienne de janvier 2011,» Revue Tiers Monde, n° (HS), p. 209-217, 5/2011.
- [2] J. Dakhli, « Peut-on penser dans la transition ? » www.Nachaz.org, 28 Avril 2016. [En ligne]. : <http://nachaz.org/blog/peut-on-penser-dans-la-transition-jocelyne-dakhli/>.
- [3] A. Allal, « Réformes néolibérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire. Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008),» Politique africaine, n°117, p. 107-125, 2010.
- [4] V. Geisser et L. Chouikha, « Retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit » L'Année du Maghreb, 2010. [En ligne]. : <http://anneemaghreb.revues.org/923>.
- [5] H. Timoumi, Tunisie 1956-1987, éditions Mohamed Ali, 2008.
- [6] A. Bouguerra, Le régime Bourguibien : l'ascension le déclin 1956-1987 étude historique, Perspectives éditions, 2012.
- [7] M. Mokadem, « Etat, Ajustement structurel et contraintes sociales,» Revue tunisienne d'économie, n°17, 1996.
- [8] B. Hibou, La force de l'obédience, Edition Polity, 2011.
- [9] B. Hibou, « Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie,» Raisons politiques, vol. 4, n 120, p. 9-36, 2005.
- [10] S. Zemni et H. Ayeb, «The social and economic roots of the Tunisian revolution toward a socio-spatial class analysis,» actes de la conférence Economie politique de la transition en Tunisie, Jendouba 28-29 Avril, 2016.
- [11] J. Chandoul, « Le partenariat de Deauville, à l'origine des politiques économiques en Tunisie,» Observatoire tunisien de l'économie, 2016. [En ligne]. : <http://economie-tunisie.org/fr/observatoire/analyseeconomics/actes-conference-partenariat-deauville-politiques-economiques-tunisie>.
- [12] BCT, « Notations accordées par des agences internationales privées de rating à la République Tunisienne,» 2016. [En ligne]. : <http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/page.jsp?id=54>.
- [13] S. Mouley, « évolution des notations souveraines et leur impacts sur l'économie tunisienne octobre 2013,» [En ligne]. : http://www.ena.nat.tn/fileadmin/user_upload/doc/Chaire_etudes/Notation_souv_23102013.pdf.
- [14] Nawaat, « Banques publiques, lobbies privés,» www.nawaat.org, Novembre 2015. [En ligne]. : <http://nawaat.org/portail/2015/11/20/banques-publiques-lobbies-privés/>
- [15] F. Chamkhi, «Challenges facing social justice powers in the Arab region,» chez Social Justice in the Arab region between street politics and political paths, Arab forum for alternatives, 2015.
- [16] H. Yousfi, l'UGTT Une passion tunisienne : enquête sur les syndicalistes en révolution 2011-2014, Edition Med Ali, 2015 .
- [17] W. Haddock, « www.jadaliyya.com,» 2016. [En ligne]. : <http://www.jadaliyya.com/pages/index/23803/> بعد-خمسة-سنوات-من-ثورة-تونس-هل-تسقط-الدولة؟

[18] P. Puchot, « En Tunisie, la crise mémorielle et identitaire nourrit la crise politique,» www.mediapart.fr, Juin 2016. [En ligne]. : www.mediapart.fr/journal/international/100616/en-tunisie-la-crise-memorielle-et-identitaire-nourrit-la-crise-politique

[19] A. Boukhars, «Exclusion and Despair Make Tunisia's Border Regions a Powder Keg,» www.carnegieendowment.org, Juillet 2016. [En ligne]. : <http://carnegieendowment.org/2016/07/19/exclusion-and-despair-make-tunisia-s-border-regions-powder-keg-pub-64147>.

[20] C. WALTON, « Révolution et redistribution : réflexions sur la France et l'Égypte,» <http://www.laviedesidees.fr>, Avril 2013. [En ligne]. : http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20130423_revolution_walton_fr.pdf.

[21] S. Haber, « À plusieurs voix autour de Qu'est-ce que la justice sociale ? Pour un concept politique de justice sociale » *Mouvements*, n°141, p.160-161, 2005.

[22] N. Fraser, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance » *Revue du MAUSS*, n°123, p. 152-164, 2004.

La fondation Rosa Luxemburg est une institution indépendante d'éducation politique affiliée à la gauche allemande. Notre bureau à Tunis travaille avec des organisations et des individus en Afrique du Nord en matière de développement socio-économique sans oppression ni domination étrangère. Dans cette optique, l'analyse des effets de la politique européenne à l'égard de l'Afrique du Nord est un domaine d'intérêt pour la fondation.

Un autre domaine d'intérêt, est le dialogue entre groupes sociétaux travaillant sur la justice sociale en Afrique du Nord et en Allemagne/ Europe dans le but de promouvoir le développement souverain et démocratique pour Tous. Selon ces considérations, nous publions irrégulièrement de courtes analyses et des opinions sur des questions pertinentes. Celles-ci ne reflètent pas nécessairement les positions de la Fondation Rosa Luxemburg, mais doivent être considérées comme des contributions aux débats locaux, régionaux et internationaux.

Fondation Rosa Luxemburg
Bureau Afrique du Nord

23, Rue Jugurtha, 1082 Tunis

infotunis@rosalux.org